

RÉPONSES AU QUIZ ACTION LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

LIÉES AUX DROGUES ET À L'ALCOOL

1) Une personne de mon entourage présente un comportement d'addiction au cannabis. Je lui conseille de s'orienter vers :

a) Son médecin traitant, **b)** un centre de désintoxication, **c)** L'infirmière du lycée. On l'oriente vers toutes personnes ou organismes susceptibles de lui apporter un soutien moral et lui permettre de sortir de la dépendance.

2) L'alcool est plus néfaste que le cannabis en tant que facteur aggravant d'accident de la route ?

Faux, les deux sont néfastes car le temps de réaction est ralenti et la visibilité est réduite, ce sont tous deux des facteurs aggravants d'accidents de la route. Nous mettons notre vie en danger mais aussi et surtout celle des autres.

3) Les personnes de plus de 50 ans sont les plus concernées par les problèmes d'addiction ?

Faux, ce sont plus particulièrement les jeunes de 15 à 25 ans et davantage les hommes que les femmes.

4) Les drogues les plus consommées par les jeunes sont :

b) Le cannabis ainsi que les drogues de rave, cocaïne et LSD (champignon hallucinogène).

5) Parmi les effets à long terme de la prise de crystal meth se trouve la dépression ?

Vrai et bien d'autres effets secondaires (hallucinations, paranoïa).

6) Le principe actif présent dans le zamaL et responsable de ses effets est la THB ?

Faux, il s'agit du THC pour tétrahydrocannabinol qui est une substance chimique créant la dépendance au zamaL.

7) La consommation de cannabis peut entraîner la perte de la mémoire ?

Vrai.

8) Les sanctions pénales en cas de conduite sous l'emprise de drogues et/ou d'alcool peuvent être :

a) La suspension ou l'annulation du permis et **b)** L'obligation d'effectuer aux frais du conducteur un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

9) En cas de vente ou de transmission du cannabis à une personne, même en très faible quantité, l'amende peut s'élever jusqu'à 7 500 000 euros et 10 ans d'emprisonnement.

Vrai, même en très faible quantité, l'amende peut s'élever jusqu'à 7 500 000 euros et 10 ans d'emprisonnement.

Les élèves de la classe de 1STMG3 vous remercient de votre attention et de votre participation !